



## La chronique ovine

### Une mise à l'herbe des brebis sans soucis

Lorsque vient le printemps, s'annonce la sortie de la bergerie. Les éleveurs peuvent se baser sur la référence des 300 ° C cumulés depuis le 1<sup>er</sup> février pour optimiser la date de mise à l'herbe, information disponible dans l'info priaire de leur département. Toutefois, cette mise à l'herbe doit s'accompagner d'un certain nombre de précautions. Par exemple, il est déconseillé de mettre à l'herbe lors d'une période de fortes intempéries : les brebis ne goutent guère la pluie, le risque sanitaire est amplifié et le passage des brebis sur un sol de portance insuffisante le dégradera.

La transition alimentaire est également un point qu'il faut particulièrement soigner. La mise à l'herbe est un changement important au niveau digestif avec le passage d'une alimentation sèche à une alimentation à base d'herbe, souvent riche en eau et pauvre en lest, mais aussi en magnésium. Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale, explique que « *les principaux risques sanitaires liés à ce changement sont les suivants : diarrhées alimentaires, tétanie d'herbage, enterotoxémies et parasitisme* ». La prévention de ces risques est tout à fait possible. Une mise à l'herbe progressive, autour des bâtiments, quelques heures par jour, est l'une d'entre elles. La distribution de fourrages secs pour assurer un lest digestif et de concentrés énergétiques facilement digestibles facilite également la transition. Quelques centaines de grammes par animal pendant une dizaine de jours en diminuant progressivement suffisent.

#### La vaccination contre l'entérotoxémie

« Plus spécifiquement, pour la tétanie d'herbage, la prévention consiste à distribuer un minéral riche en magnésium (minimum 10%) et en oligo-éléments, 1 mois avant et jusqu'à 1 mois après la mise à l'herbe indique Laurent Saboureau. Concernant les enterotoxémies, la



prévention la plus efficace reste la vaccination. Attention sur les agneaux, qu'ils soient nés de mères vaccinées ou non, deux injections à un mois d'intervalle sont nécessaires avant la mise à l'herbe. Enfin, l'argile en dilution dans les bacs à eau peut être utilisée en prévention des diarrhées. La suspension de lait d'argile qui se forme est efficace ».

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la vidéo « prévenir les maladies liées à la mise à l'herbe » sur [www.idele.fr](http://www.idele.fr) et [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr).

Photo : éviter de mettre à l'herbe lors de fortes intempéries